FIN DU FIOUL

Que faire avec ma chaudière fioul ?

GRDF
GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
Quelque soit votre fournisseur

Annoncé lors du 5ème Conseil de défense écologique du 27 juillet 2020, il sera interdit à partir du 1er janvier 2022 d'installer ou de remplacer des chaudières au fioul et au charbon.

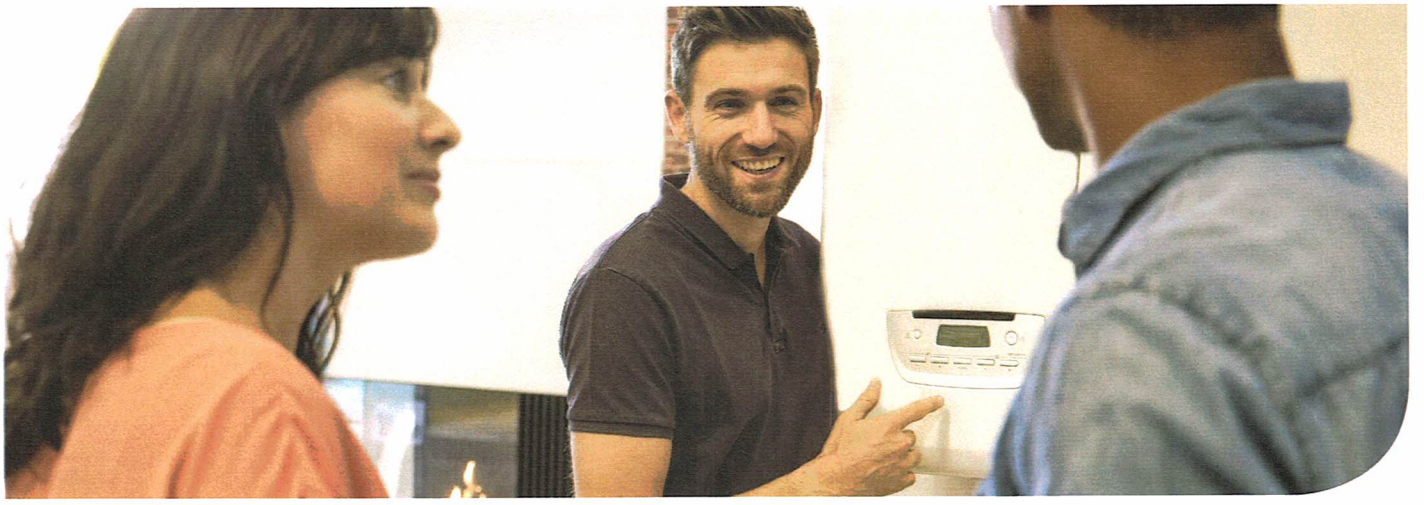

Si le fioul domestique reste autorisé en usage de chauffage jusqu'à l'obsolescence de l'équipement, cette nouvelle mesure du gouvernement peut être l'occasion d'anticiper la mesure et de changer sa chaudière par une chaudière très haute performance au gaz ou par une pompe à chaleur hybride au gaz*.

PRIME À LA CONVERSION

Une prime à la conversion permet de bénéficier d'une aide financière pour tout remplacement d'une chaudière à énergie fossile (fioul, gaz) peu performante, par un équipement utilisant des énergies renouvelables ou à haute performance énergétique (chaudière à biomasse, système solaire combiné, chaudière au gaz THPE, etc.).

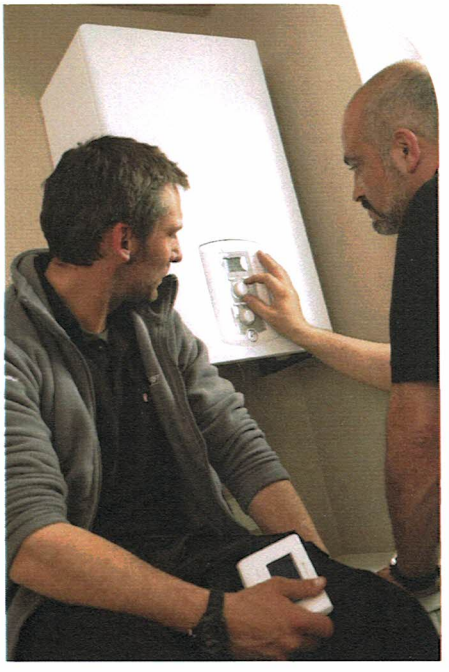

LES AVANTAGES DE LA CONVERSION

QUALITÉ DE L'AIR

Une chaudière au fioul rejette 7 à 10 fois plus de dioxyde de carbone qu'un mode de chauffage ayant recours aux énergies renouvelables.

ÉCONOMIE

Cette mutation vers des chaudières à énergies renouvelables permet de réaliser une économie de 900 à 1200 euros par an sur la facture de chauffage d'un ménage, selon l'ADEME, mais il est impératif de faire appel à une entreprise ou un artisan "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

Si vous avez des questions, contactez GRDF

- par internet sur https://www.grdf.fr/particuliers/contact-projet-grdf
- par téléphone N°Cristal 09 69 36 35 34
  APPEL NON SURTAXE

Le Saviez-vous ? Le gaz devient renouvelable grâce au développement du gaz vert
Le gaz vert est produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de biodéchets du territoire. Ce gaz 100% renouvelable a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et est parfaitement compatible avec vos équipements. Consommez vert sans changer votre chaudière gaz ou vos habitudes !

*sous réserve que votre commune soit desservie en gaz par GRDF